

L'Institut de recherches sur les sols étudie la genèse, la classification, la fertilité, la minéralogie et les aspects organiques, physiochimiques et physiques des sols. Il anime le programme fédéral-provincial d'enquête sur les sols par des études de classification et par l'établissement et la normalisation des méthodes d'analyse. Il fournit aussi un service national de cartographie des sols.

La majeure partie des travaux de l'Institut de recherches entomologiques porte sur la taxonomie; les autres portent sur la génétique, la physiologie, les nématodes et l'apiculture. L'Institut établit une collection des insectes de tout le Canada.

L'Institut de recherches microbiologiques s'occupe surtout du métabolisme, de la nutrition et de la génétique des bactéries intéressant l'agriculture.

L'Institut de technologie laitière étudie les problèmes de la production hygiénique du lait et de la transformation des produits laitiers et entreprend des travaux en vue d'améliorer les produits laitiers existants et d'en créer d'autres.

L'Institut de recherches sur les produits antiparasitaires à London (Ont.), étudie les produits chimiques utilisés ou destinés à être utilisés comme insecticides, fongicides ou herbicides et recherche la cause et la nature de l'activité biologique du produit chimique.

L'Institut de recherches entomologiques pour la lutte biologique, à Belleville (Ont.), travaille à la suppression des insectes destructeurs et des herbes nuisibles au moyen d'insectes parasites et prédateurs et de micro-organismes pathogènes ennemis des insectes. C'est aussi le principal centre d'importation d'insectes bienfaisants et de certains micro-organismes pathogènes.

L'Institut de recherches sur la pathologie des insectes à Sault-Sainte-Marie (Ont.) est le centre principal d'importation de micro-organismes pathogènes. On y étudie les maladies des insectes, y compris celles causées par les virus, mycètes, bactéries et protozoaires.

Les stations et laboratoires régionaux de recherches s'attaquent aux problèmes primaires dans diverses régions des provinces. Des travaux s'exécutent également en vue d'aider à l'exploitation des tourbières, à l'assèchement des marais pour le pâturage, à la multiplication des rideaux d'arbres et à la prévention de l'érosion du sol, à la culture sèche, à la culture de produits spéciaux comme le tabac et à la reproduction du bétail.

Direction de la production et des marchés.—La Direction de la production et des marchés exerce les fonctions du ministère en matière de propagande et de réglementation. Sept divisions appliquent des lois et des mesures intéressant la production agricole, la commercialisation et la répression des maladies chez les plantes et les animaux. Trois sections (aide aux consommateurs, information sur les marchés, et transport, entreposage et inspection au détail) exercent leur activité dans le domaine qui leur est attribué.

La Division de l'hygiène vétérinaire applique les lois sur les épizooties et sur l'inspection des viandes et dirige aussi des laboratoires de pathologie vétérinaire. En plus d'être responsable de l'application de diverses mesures préventives de la maladie, la Division met en œuvre des programmes d'éradication de la tuberculose et de la brucellose bovines et délivre des certificats de santé à l'égard du bétail exporté. Les Laboratoires de pathologie vétérinaire, en plus de leurs travaux de recherche, fabriquent des réactifs diagnostiques et des produits biologiques et assurent des services d'analyse et de diagnostic se rattachant aux maladies des animaux domestiques et sauvages. Des laboratoires régionaux assurent des services courants de diagnostic et de recherche.

La Division du bétail applique les lois sur le classement des viandes, de la laine et des fourrures, sur la généalogie du bétail, sur le contrôle de la production des bovins laitiers et des porcs de boucherie et sur la surveillance des paris aux hippodromes. La Division s'occupe aussi de l'amélioration du bétail et de l'établissement de la statistique des marchés.

La Division des volailles met à exécution le programme national d'amélioration des volailles, y compris le contrôle de la ponte et l'inspection des couvoirs, et applique les règlements relatifs au classement des produits avicoles.